

Fiche formation	<b>HABILITATION ELECTRIQUE HOV BO BS</b>	V3.0
-----------------	--	------

Lieu de la formation :	<b>Pertuis</b> ou dans vos locaux en intra	Effectif :	<b>12 participants maximum</b>
Durée de la formation :	<b>1 jour – 7 heures</b> en initial ou recyclage	Coût pédagogique :	<b>300€ HT</b> en inter Intra – nous consulter

### Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes les entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (cf article R.4544-9 et R.4544-10 du code du travail).

Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique afin d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

### HOV BO BS

La formation **Habilitation Électrique HOV BO BS** permet de former les professionnels aux bonnes pratiques de sécurité lors de travaux dans des environnements où des installations électriques sont présentes.

Ce programme est conçu pour permettre aux participants de comprendre les risques électriques et d'appliquer les mesures de prévention adaptées. Les niveaux HOV (non électricien) et BO BS (interventions sous tension ou travaux à proximité) couvrent l'ensemble des situations où l'intervention nécessite une vigilance particulière. À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'assurer leur sécurité et celle de leurs collaborateurs, tout en respectant les normes et réglementations en vigueur.

<b>Public concerné</b>  Tous les collaborateurs non-électricien dont les activités les amènent à évoluer à proximité d'installations électriques en très basse tension (de 0 à 50 volts), en basse tension (de 50 à 1000 volts) et en haute tension (au-delà de 1000 volts) sans pour autant agir sur un organe électrique, ainsi qu'à réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques tels que : Réarmer un dispositif de protection et/ou... <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionner des dispositifs de commandes et/ou...</li> <li>• Remplacer des lampes, dispositifs d'éclairage et/ou...</li> <li>• Raccorder des éléments terminaux (radiateurs, chaudières, volets roulants, automatismes d'ouvertures, etc...) et/ou...</li> <li>• Déconnecter et reconnecter des appareillages (prises de courant, interrupteurs, etc...)</li> <li>• L'ensemble des opérations étant d'ordre « non- électrique ».</li> </ul>	<b>Modalités d'inscription et de paiement</b>  Inscription réalisable à tout moment, en nous contactant. Un acompte, correspondant à 30% du montant de la facture, est nécessaire pour valider l'inscription. Le solde sera versé avant le 1er jour de la formation.
--	--

<b>Prérequis</b>  Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de posséder une maîtrise correcte de la langue française.	<b>Méthodes pédagogiques</b>  Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique. La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres. La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran adapté, et de supports pour cours (tableau, story-board). Des maquettes pédagogiques sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC15-100. Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques. Des équipements de protection individuelle sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).
<b>Financements</b>  <b>VOLT Académie</b> est certifié QUALIOP1 pour les actions de formation. La prise en charge financière de vos formations est donc possible.	

## Programme

### **I. Thématiques théoriques**

- **Module 1 Référentiel INRS – Thèmes communs**
  - Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
  - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
  - Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
  - Zones d'environnements et leurs limites,
  - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
  - Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations,
  - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
  - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
  - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
  - Evaluation du risque électrique.

### **2. Thématiques pratiques**

- **Module 7 - Référentiel INRS**
  - Limites de l'habilitation BS
  - Echanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé d'exploitation : informations et documents
  - Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
  - Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
  - Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, vérification d'absence de tension (VAT) et remise sous tension,
  - Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention basse tension élémentaire,
  - Procédures de remplacement/raccordement et instructions de sécurité associées
  - Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
  - Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

## **Objectifs**

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'appliquer les procédures de réarmement de dispositifs de protection sur des installations électriques,
- De procéder à des mises hors service,
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De vérifier et utiliser un vérificateur d'absence de tension (VAT)
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

#### **Documents délivrés en fin de formation**

Avis après formation  
Attestation de formation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives, d'avoir obtenu un résultat satisfaisant au QCM, et d'avoir réalisé correctement les exercices pratiques.

#### **Mobilité réduite**

Nos locaux ne nous permettant pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite, nous les invitons à se rapprocher d'organismes tels que le l'AGEFIPH, LADAPT, le GRETA ou l'AFPA.